

CCTP Eclairage de sécurité avec Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité URAPROOF V SATI

L'installation d'éclairage de sécurité sera réalisée avec des blocs autonomes d'éclairage de sécurité SATI de marque URA type URAPROOF V ou similaire

Pour ce faire, il sera installé dans le TGBT de l'établissement, une ou plusieurs télécommandes réf. 140 011 de marque URA ou équivalent qui permettra :

- De commander la mise au repos automatique des BAES après coupure volontaire de l'éclairage,

Pour les établissements comportant des locaux à sommeil et/ou des Espaces d'Attente Sécurisés (EAS), il sera installé dans le TGBT de l'établissement, une ou plusieurs télécommandes réf. 140 012 de marque URA ou équivalent qui permettra :

- De commander la mise au repos automatique des BAES après coupure volontaire de l'éclairage,
- De commander la mise au repos automatique de la fonction BAES d'évacuation des [BAES + BAEH] en cas d'interruption de l'alimentation générale,
- De commander l'allumage automatique de la fonction BAES d'évacuation des BAES + BAEH en cas d'alarme générale, en l'absence d'alimentation générale,
- De signaler localement, par LED rouge la détection de l'ouverture du contact et l'état de l'alarme incendie.
- De piloter l'allumage automatique des BAES D.B.R (Dispositif de Balisage Renforcé) en cas d'alarme incendie.
- De commander les fonctions de visibilité+ et de balisage lumineux d'évacuation.

Caractéristiques de la télécommande :

Télécommande BTM pour SATI réf. 140 010 de marque URA



- Tension d'alimentation : 230 VAC
- Fréquence : 50/60 Hz
- Consommation : 10 mA
- Tension de sortie : TBTS (9 VDC)
- Montage sur rail DIN

- Encombrement : 4 modules (70 mm)
- Capacité de la télécommande : 600 BAES
- Télécommande non polarisée
- Bornes à vis

Télécommande BTM multifonctions réf. 140 012 de marque URA

- Tension d'alimentation : 230 VAC
- Fréquence : 50/60 Hz
- Consommation : 15 mA
- Tension de sortie : TBTS (9 VDC)
- Montage sur rail DIN
- Encombrement : 4 modules (70 mm)
- Capacité de la télécommande : 600 BAES
- Signalisation par Led rouge du déclenchement de l'alarme incendie
- Bornes à vis

Généralités sur les Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité prévus dans le présent cahier des charges :

Les blocs autonomes constituant le système d'éclairage de sécurité seront de technologie SATI et certifiés à la marque de qualité NF AEAS performance SATI.

Ils effectueront automatiquement tous les tests réglementaires imposés par l'article EC 14 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et de l'arrêté du 14 décembre 2011 relatif aux installations d'éclairage de sécurité des établissements soumis aux dispositions de l'article R. 4227-14 du code du travail (ERT).

Les tests seront lancés automatiquement bloc par bloc par une horloge et un microprocesseur intégré à chaque produit :

- 1 fois par semaine : passage en fonctionnement en secours et test des sources lumineuses pendant 15 secondes.
- Toutes les 13 semaines : passage en fonctionnement en secours, test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie

L'installation de blocs autonomes possèdera une ou plusieurs télécommandes de marque URA réf. 140 011 ou 140 012 ou équivalent.

Ce ou ces télécommandes seront disposées à proximité de l'organe de commande général ou des organes de commande divisionnaires de l'éclairage normal.

Eclairage d'évacuation

L'éclairage d'évacuation devra permettre à toute personne d'accéder à l'extérieur, en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des indications de balisage, des obstacles et des indications de changement de direction.

Dans les couloirs ou dégagements, les blocs autonomes d'évacuation ne devront pas être espacés de plus de 15 mètres et devront avoir un flux lumineux assigné d'au moins 45 lumens pendant une durée de fonctionnement assignée d'1 heure.

Les blocs autonomes devront être conformes aux normes NF C 71-800 et NF 413 et admis aux marques NF AEAS et NF Environnement.

Caractéristiques des blocs autonomes d'évacuation :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation), NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement).

Les pictogrammes installés dans les blocs devront être de type rigide sans colle pour permettre un recyclage complet du produit en fin de vie.

Ils seront de qualité environnementale et certifiés à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs seront de technologie SATI.

Ils seront installés en saillie en pose murale ou plafond (avec le porte pictogramme sur la tranche triangulaire) et posséderont les indices de protection suivants : IP 66 / IK 10.

Les blocs autonomes d'évacuation devront avoir une consommation maximum de 0,5 W.

L'entrée de télécommande de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Tout appareil en défaut sera identifié par l'allumage de la led SATI correspondante.

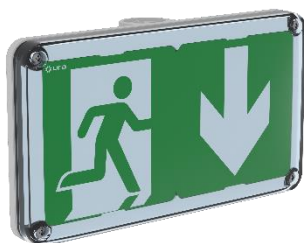
Raccorder à une télécommande réf. 140 012, les blocs d'évacuation permettront d'assurer en cas de déclenchement de l'alarme incendie la fonction de :

- **Visibilité+** pour améliorer la visibilité des pictogrammes en évacuation secteur présent

Description des blocs autonomes d'évacuation :

- Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
- Montage saillie mural ou plafond

- Débrochable
- Raccordement sur borniers automatiques
- Technologie SATI
- Consommation 0.5 W
- Batterie NiMH
- IP 66 / IK 10
- Flux assigné 45 lm, autonomie 1 heure
- Pictogramme repositionnable, permettant de réaliser tous les sens d'évacuation
- Fonction visibilité+
- Entrées de câbles défonçables avec presse étoupe fourni
- Accessoire de signalisation verticale en pose plafond permettant de maintenir l'IP et l'IK
- Garantie 4 ans
- Marque URA, type URAPROOF V réf. 117 517V ou strictement similaire.



BAES d'évacuation URAPROOF V SATI réf. 117 517V



Accessoire de signalisation verticale en pose plafond réf. 168 115V

Eclairage d'ambiance :

L'éclairage d'ambiance sera installé dans tout local ou hall dans lequel l'effectif du public peut atteindre 100 personnes en étage ou au rez-de-chaussée ou 50 personnes en sous-sol.

L'éclairage d'ambiance devra être allumé en cas de disparition de l'éclairage normal remplacement, il sera basé sur un flux lumineux minimal de 5 lumens par m² de surface du local pendant une durée assignée de fonctionnement d'1 heure.

Le rapport entre la distance maximale séparant 2 blocs voisins et leur hauteur au-dessus du sol doit être inférieur ou égal à 4.

Chaque local sera équipé au minimum de 2 blocs, même si le flux d'un seul est suffisant.

Les blocs autonomes devront être conformes aux normes NF C 71-801 et NF 413 et admis aux marques NF AEAS et NF Environnement.

Caractéristiques des blocs autonomes :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-801 (ambiance) et NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement).

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs seront de technologie SATI.

Ils seront installés en saillie ou en encastré et posséderont les indices de protection suivants : IP 66 / IK 10

Les blocs autonomes d'ambiance devront avoir une consommation maximum de 0,9W et délivrer un flux lumineux en fonctionnement secours de 400 lm.

Tout appareil en défaut sera identifié par l'allumage de la led SATI correspondante.

Description des blocs autonomes d'ambiance :

- Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
- Montage saillie ou plafond sans accessoire
- Débrochable
- Entrées de câbles défonçables avec presse étoupe fourni
- Raccordement sur borniers automatiques
- Technologie SATI
- Consommation 0,9 W
- Batterie NiMH
- IP 66 / IK 10
- Flux assigné 400 lm, autonomie 1 heure
- Garantie 4 ans
- Marque URA, type URAPROOF V réf. 117 527V ou strictement similaire.



BAES d'ambiance URAPROOF V SATI réf. 117 527V

Locaux à sommeil (établissements de type : J.O.U.R) :

Dans les établissements ne disposant pas d'une source de remplacement, l'éclairage de sécurité d'évacuation des circulations des locaux à sommeil et des dégagements attenants jusqu'à l'extérieur du bâtiment, doit être complété par un éclairage réalisé par des blocs autonomes pour habitation (NF C 71-805).

Dans ces conditions, les blocs autonomes d'éclairage d'évacuation doivent être mis automatiquement à l'état de repos dès l'absence de tension en provenance de la source normale, leur passage à l'état de fonctionnement étant alors subordonné au début du processus de déclenchement de l'alarme.

Caractéristiques des blocs autonomes BAES+BAEH :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation), NF C 71-805 (Habitation), UTE C 71-803 (BAES+BAEH), NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement)

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs seront de technologie SATI.

Ils seront installés en saillie en pose murale ou plafond (avec le porte pictogramme sur la tranche triangulaire) et posséderont les indices de protection suivants : IP 66 / IK 10.

Les blocs autonomes BAES+BAEH devront avoir une consommation maximum de 0,5 W.

L'entrée de télécommande de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Tout appareil en défaut sera identifié par l'allumage de la led SATI correspondante.

Les BAES+BAEH permettront d'assurer en cas de déclenchement de l'alarme incendie la fonction de :

- **Visibilité+** pour améliorer la visibilité des pictogrammes en évacuation secteur présent

Description des blocs autonomes BAES+BAEH :

- Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
- Montage saillie mural ou plafond
- Débrochable
- Raccordement sur borniers automatiques
- Technologie SATI

- Consommation 0.5 W
- Batterie NiMH
- IP 66 / IK 10
- Flux assignés 45 lm - autonomie 1 heure + 8 lm – autonomie 5 heures
- Pictogramme repositionnable, permettant de réaliser tous les sens d'évacuation
- Fonction visibilité+
- Entrées de câbles défonçables avec presse étoupe fourni
- Accessoire de signalisation verticale en pose plafond permettant de maintenir l'IP et l'IK
- Garantie 4 ans
- Marque URA, type URAPROOF V réf. 117 547V ou strictement similaire.



BAES+BAEH URALIFE V SATI réf. 117 547V



Accessoire de signalisation verticale en pose plafond réf. 168 115V

Locaux de service électrique

Ils doivent disposer d'un éclairage de sécurité constitué par un ou des blocs autonomes d'une part, et par un ou des blocs autonomes portables d'intervention (BAPI), d'autre part.

Description des BAPI :

- Montage par support mural avec chargeur intégré
- Débrochable
- Dos magnétique pour maintien sur parois métalliques
- Poignée positionnable à 90° pour pose sur table
- Tout leds
- Test automatique intégré
- Mode de fonctionnement BAPI ou BAES

- 4 modes de fonctionnement : arrêt, 1/3 de puissance, pleine puissance ou clignotement
- Autonomie 3 heures à 1/3 puissance (45 lm) ou 1 heure à pleine puissance (100 lm)
- Consommation 1.8 W
- Batterie NiCd
- IP 55 / IK 08
- Garantie 2 ans
- Marque URA, type BAPI Leds réf. 114 001 ou strictement similaire.



BAPI Leds réf. 114 001

Espace d'attente sécurisé (E.A.S)

L'article GN8 du règlement de sécurité contre l'incendie prend en compte les personnes ne pouvant pas être évacuées rapidement, en particulier les PMR et personnes handicapées. Les personnes concernées doivent pouvoir se réfugier temporairement dans un espace dédié pour être à l'abri de l'incendie en attendant l'intervention des secours, pour permettre une évacuation différée en toute sécurité.

Le balisage spécifique permettant d'identifier les EAS et facilement repérable du public sera réalisé par des Dispositifs de Balisage Renforcé (DBR).

Les règles d'implantation seront identiques aux BAES d'évacuation

Caractéristiques des DBR :

Les DBR sont équipés d'une fonction qui permet de renforcer le balisage des cheminements d'évacuation dédiés aux personnes dans l'incapacité d'évacuer ou être évacués rapidement, et d'identifier les espaces d'attente sécurisés EAS (prévus par l'article GN8 du règlement de sécurité

Les DBR seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-800 (Evacuation), NF C 71-820 (Sati) et NF 413

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Les blocs seront de technologie SATI.

Ils seront installés en saillie en pose murale ou plafond (avec le porte pictogramme sur la tranche triangulaire) et posséderont les indices de protection suivants : IP 66 / IK 10.

Les blocs DBR devront avoir une consommation maximum de 0,5 W.

L'entrée de télécommande de chaque bloc sera non polarisée et protégée contre toute application du 230 V.

Tout appareil en défaut sera identifié par l'allumage de la led SATI correspondante.

Description des DBR :

- Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
- Montage saillie mural ou plafond
- Débrochable
- Raccordement sur borniers automatiques
- Technologie SATI
- Consommation 0.5 W
- Batterie NiMH
- IP 66 / IK 10
- Flux assignés 45 à 120 lm - autonomie 1 heure
- Pictogramme repositionnable, permettant de réaliser tous les sens d'évacuation
- Entrées de câbles défonçables avec presse étoupe fourni
- Accessoire de signalisation verticale en pose plafond permettant de maintenir l'IP et l'IK
- Garantie 4 ans
- Marque URA, type URAPROOF V réf. 117 559V ou strictement similaire.



BAES DBR URALIFE V SATI réf. 117 559V



Accessoire de signalisation verticale en pose plafond réf. 168 115V

Bâtiments d'habitation :

Un éclairage de sécurité sera installé, indépendamment de l'éclairage normal, dans les escaliers protégés et les sas, pour les bâtiments d'habitation :

- de la 3ème famille B :

Habitations dont le plancher du logement le plus haut est situé à moins de 28 m et comportant plus de 7 étages sur rez-de-chaussée ou plus de 3 étages sur rez-de-chaussée avec des circulations horizontales telles que la distance entre la porte palière du logement le plus éloigné et l'escalier soit supérieure à 7 m.

- de la 4ème famille :

Habitations dont le plancher du logement le plus haut est situé à plus de 28 m et à 50 m au plus au-dessus du sol, accessibles aux engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie.

Par ailleurs, il sera préconisé d'installer également un éclairage de sécurité pour baliser les portes d'accès aux escaliers protégés et signaler les couloirs, les circulations horizontales et les dégagements permettant l'évacuation du bâtiment.

Caractéristiques des blocs autonomes BAEH :

Les blocs autonomes seront homologués aux normes NF EN 60598-2.22, NF EN 60598-1, NF C 71-805 (Habitation), NF C 71-820 (Sati) et NF 413 (NF Environnement)

Ils seront de qualité environnementale et certifiés conformes à la norme NF Environnement.

Pour chaque produit, un profil environnemental (PEP) devra être disponible sur demande auprès du fabricant.

Les blocs autonomes seront équipés de sources lumineuses à leds.

Ils seront installés en saillie en pose murale et encastrés en pose plafond et posséderont les indices de protection suivants : IP 66 / IK 10.

Les blocs seront de technologie SATI.

Les BAEH devront avoir une consommation maximum de 0.5 W.

Tout appareil en défaut sera identifié par l'allumage de la led SATI correspondante.

Description des BAEH :

- Certifiés aux marques de qualité NF Environnement et NF AEAS
- Montage saillie mural ou plafond
- Débrochable
- Raccordement sur borniers automatiques
- Technologie SATI

- Consommation 0.5 W
- Batterie NiMH
- IP 66 / IK 10
- Flux assignés 8 lm - autonomie 5 heures
- Entrées de câbles défonçables avec presse étoupe fourni
- Accessoire de signalisation verticale en pose plafond permettant de maintenir l'IP et l'IK
- Garantie 4 ans
- Marque URA, type URAPROOF V réf. 117 537V ou strictement similaire.



BAEH URAPROOF V SATI réf. 117 537V



Accessoire de signalisation verticale en pose plafond réf. 168 115V